

Délibérations prises lors de la séance du Bureau en date du 6 février 2020.

Délibération n° B / 20 / VIII - 01 Convention de mise à disposition du complexe aquatique « l'Emeraude » de Louvroil.

Le Bureau a passé une convention avec le complexe Aquatique « l'Emeraude » de LOUVROIL afin d'établir les modalités d'utilisation de la piscine et a autorisé Monsieur le Président à la signer.
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / IV - 01 Protection fonctionnelle de Messieurs D.J, J.S, G.MA, W.B, V.M, B.A, L.A, D.J, agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Plusieurs faits à l'encontre d'agents du SDIS dans l'exercice de leur fonction ont entraîné une demande de bénéfice de la protection fonctionnelle pour les intéressés.
Le Bureau a accordé le bénéfice de la protection fonctionnelle aux agents.
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / IV - 02 Construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Les Rues des Vignes : acquisition du terrain d'assiette.

Le Bureau a accepté la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrale section ZH n°20 à Les Rues des Vignes et a autorisé Monsieur le Président à signer l'acte authentique de cession à titre gratuit.
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / IV - 03 Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Dunkerque Rosendaël : désaffectation du logement de fonction situé au 111 rue Paul MACHY à Dunkerque.

Le Bureau a approuvé la désaffectation du logement de fonction situé au 111 rue Paul MACHY à Dunkerque (parcelle cadastrale section AP n°306) et, conséquemment, sa restitution à la Communauté Urbaine de Dunkerque.
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / IV - 04 Cession du véhicule 814-DCV-59.

Le véhicule immatriculé 814-DCV-59 a été volé entre le 08 novembre 2019 et le 13 novembre 2019.
Conformément aux dispositions légales, l'assureur flotte automobile du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, la compagnie d'assurance AXA, dont le mandataire est le Cabinet DESCAMPS D'HAUSSY, 300 rue de Lille à Marquette lez Lille, propose une indemnisation en perte totale avec cession du véhicule à son profit, équivalente à 3 505,00 € T.T.C.
Le Bureau a accepté de céder le véhicule volé à la compagnie d'assurance AXA.
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / XI - 01 Autorisation de signature d'un avenant de transfert (avenant n°2) au marché passé initialement avec la société ZOLL Médical France pour l'acquisition de ventouses de massage cardiaque et fourniture de pièces détachées - Marché n°16A134.

Le Bureau a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert (avenant n°2) au marché relatif à « l'acquisition de ventouses de massage cardiaque et fourniture de pièces détachées ».
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / XI - 02 Modalités de publicité spécifiques au SDIS du Nord pour les marchés publics inférieurs à 90 000 € HT.

L'entrée en vigueur du Code de la Commande Publique le 1^{er} avril 2019 ainsi que la parution du Décret n° 2019-1344 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions dudit code relatives aux seuils, nécessitent une révision des modalités de publicité spécifiques au SDIS du Nord. Les modifications principales sont les

suivantes :

- Le seuil des marchés nécessitant la mise en ligne d'un avis de marché et du Dossier de Consultation des Entreprises sur le profil acheteur du SDIS 59 et la mise en ligne d'un avis de marché sur le site du BOAMP est porté à 40 0000 € HT,
- Les références à l'ordonnance 2015-899 et au décret de 2016-360 sont remplacées par des références au Code de la Commande Publique.

Le Bureau a adopté le dispositif relatif aux modalités de publicité spécifiques au SDIS du Nord.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / XI - 03 Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables - Maintenance et mise à niveau des systèmes d'enregistrement des centres de traitement de l'alerte du SDIS du Nord.

Le Bureau a autorisé la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société ALIAS et a autorisé Monsieur le Président à signer ce marché.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / XI - 04 Maintenance, réparations, renouvellement, fourniture et installation des matériels de cuisine et de laverie. Marché public passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le Bureau a autorisé la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-2-1° du code de la commande publique, avec la SARL HENRI DEHONDT et a autorisé Monsieur le Président à signer ce marché.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° B / 20 / V - 01 Convention de partenariat entre l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord pour sa contribution au projet NexSIS 18-112.

Le SDIS du Nord et l'État ont conclu conjointement en 2018 une convention de partenariat dans le cadre du projet NexSIS 18-112.

Suite à un changement réglementaire, l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) s'est substitué à l'État dans ses droits et obligations. C'est pourquoi, il convient d'établir une nouvelle convention reprenant les conditions de la convention précédente entre l'État et le SDIS du Nord. Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de deux ans.

Le Bureau a autorisé la conclusion de la convention entre le SDIS du Nord et l'ANSC et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.